

**Procès-verbal de la Municipalité
de Sainte-Geneviève-de-Berthier**



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil municipal, le 1^{er} octobre 2024 à 20h00, à laquelle étaient présents et formant quorum :

Sont présents :

Monsieur Robert Pufahl, maire
Monsieur Alain Laferrière, conseiller du district numéro 1
Monsieur René Darveau, conseiller du district numéro 2
Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3
Monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4, maire suppléant
Monsieur Guy Cloutier, conseiller du district numéro 6

Est absent :

Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 5

Assiste également à la séance, Madame Carol-Anne Benjamin, directrice générale adjointe et chargée de projet qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2024
ORDRE DU JOUR PROPOSÉ**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Approbation du procès-verbal :**
 - 2.1** Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 septembre 2024, de la séance extraordinaire du 16 septembre 2024 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024
- 3. Correspondance**
- 4. Administration générale**
 - 4.1** Pont Grandchamp – remerciement
 - 4.2** Contrôleur animalier – mandat
 - 4.3** Centre d'action bénévole d'Autray (CABA) – collecte de fonds
 - 4.4** Travaux publics – direction
 - 4.5** Journalier des travaux publics – embauche – Monsieur Rémi Deschamps-St-Cyr
 - 4.6** Comité ZIP du lac Saint-Pierre - représentation
- 5. Trésorerie**
 - 5.1** Approbation des comptes payés et à payer
 - 5.2** Dépôt du rapport des revenus et dépenses
- 6. Travaux publics**
 - 6.1** Programme d'aide à la voirie locale – projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
- 7. Hygiène du milieu**
 - 7.1** Nordikeau - mandat
- 8. Urbanisme et environnement**
- 9. Sécurité publique et service d'incendie**
- 10. Loisirs et culture**
 - 10.1** Fête des neiges 2025 – feux d'artifice Orion
 - 10.2** Halte routière – demande de soutien financier
- 11. Autre(s) sujet(s)**

12. Période de questions

13. Clôture et levée de la séance

13.1 Clôture et levée de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Robert Pufahl, constate le quorum à 20h00 et déclare la séance ouverte.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2024.10.164 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 septembre 2024, de la séance extraordinaire du 16 septembre 2024 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 septembre 2024, de la séance extraordinaire du 16 septembre 2024 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture publique des procès-verbaux.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur

Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau

Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 septembre 2024, de la séance extraordinaire du 16 septembre 2024 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2024.10.165 Pont Grandchamp - remerciement

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laferrière

Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier

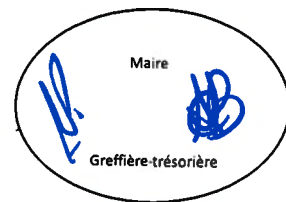
Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier remercie le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour la rapidité et la qualité des travaux effectués au pont Grandchamp suite aux inondations des 9 et 10 août dernier.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2024.10.166 Contrôleur animalier - mandat

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a fait la demande de 3 offres de services pour le contrôle animalier sur son territoire;



ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a reçu les offres de services des entreprises suivantes :

- Le carrefour canin de Lanaudière;
- SPCA refuge Monani-mo

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Burelle

Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier

Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accorde le mandat pour le contrôle animalier sur son territoire, pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025 à SPCA refuge Monani-mo au prix forfaitaire annuel de quatorze mille quatre cents dollars (14 400,00\$) taxes incluses.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2024.10.167 Centre d'action bénévole d'Autray (CABA) – collecte de fonds

Il est proposé par le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur

Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau

Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accorde un don de mille dollars (1 000,00\$) au centre d'action bénévole d'Autray (CABA).

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2024.10.168 Travaux publics - direction

ATTENDU QUE par la résolution 2024.08.130 la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a nommé Monsieur Jean-François Roch directeur des travaux publics;

ATTENDU QUE par la résolution 2024.08.131 la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a nommé Monsieur Louis-Jean Sarrazin directeur adjoint des travaux publics;

ATTENDU QUE le 19 septembre 2024 Monsieur Jean-François Roch a remis sa démission à la directrice générale et greffière-trésorière et qu'elle sera effective à compter du 5 octobre 2024.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Burelle

Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Laferrière

Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier nomme Monsieur Louis-Jean Sarrazin à titre de directeur des travaux publics à compter du 5 octobre 2024.

QUE les conditions de M. Sarrazin soient établies dans une entente signée par ce dernier, le maire et la directrice générale et greffière-trésorière, dont le conseil a pris connaissance.

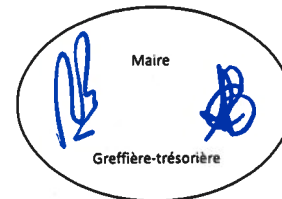
QUE le poste de directeur adjoint des travaux publics soit aboli.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2024.10.169 Journalier des travaux publics – embauche – Monsieur Rémi Deschamps- St-Cyr

Il est proposé par le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur

**Procès-verbal de la Municipalité
de Sainte-Geneviève-de-Berthier**



**Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau
Et résolu**

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier embauche, Monsieur Rémi Deschamps-St-Cyr, à titre de journalier des travaux publics.

QUE la période de probation soit de six (6) mois avec possibilité de reconduction.

QUE les conditions de Monsieur Deschamps-St-Cyr soient établies dans une entente signée par ce dernier, le maire et la directrice générale et greffière-trésorière, dont le conseil a pris connaissance.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2024.10.170 Comité ZIP du lac Saint-Pierre – représentation

CONSIDÉRANT QUE l'enjeu de la vitesse des embarcations nautiques sur le lac Saint-Pierre a été soulevé par plusieurs acteurs, et ce, depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs tributaires du lac Saint-Pierre sont également aux prises avec des enjeux de vitesse, notamment à leurs embouchures;

CONSIDÉRANT QUE des restrictions de vitesse sont entrées en vigueur sur les rivières Richelieu et Saint-Maurice et que plusieurs acteurs au sein de la table de concertation régionale du lac Saint-Pierre (TCRLSP) soulignent que cette avenue doit être explorée pour le lac Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT QUE le processus législatif entourant une demande de Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB) est long et exigeant en ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'une démarche commune, il serait plus facilitant de n'avoir qu'un seul canal de communication entre les administrateurs locaux/municipalités concertés et Transports Canada;

CONSIDÉRANT QUE le comité ZIP du lac Saint-Pierre a de l'expérience en concertation des acteurs, étant donné son rôle d'organisme coordonnateur de la TCRLSP et qu'il a également été identifié comme porteur de projet pour les actions visant la vitesse sur le lac Saint-Pierre dans le Plan de gestion intégrée régional (PGIR);

CONSIDÉRANT QUE les administrations locales/municipalités concernées seront tenues informées de tous les détails entourant la démarche et qu'elles doivent s'assurer que tout est fait de manière neutre et impartiale, car elles demeurent les entités imputables du processus.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Burelle
Appuyé par le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur
Et résolu**

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier nomme le Comité ZIP du lac Saint-Pierre comme représentant des administrations locales/municipalités riveraines auprès de Transports Canada dans le processus de Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB).

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.



TRÉSORERIE

2024.10.171 Approbation des comptes payés et à payer

La directrice générale et greffière-trésorière soumet les listes des factures payables et payées et demande au conseil de les approuver.

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laferrière
Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Burelle
Et résolu**

D'approuver la liste des factures payées durant le mois de septembre 2024, pour un montant total de cent six mille huit cent vingt dollars et quarante-cinq cents (106 820,45\$).

D'autoriser le paiement des factures présentées, pour un montant total de deux cent cinquante-huit mille cinq cent dix-sept dollars et soixante et onze cents (258 517,71\$).

D'autoriser les salaires bruts ainsi que les gains non imposables payés durant le mois de septembre 2024, pour un montant de soixante-dix-neuf mille deux cent vingt-huit dollars et cinquante cents (79 228,50\$).

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2024.10.172 Dépôt du rapport des revenus et dépenses

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur
Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau
Et résolu**

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte le rapport des revenus et dépenses au 30 septembre 2024.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

TRAVAUX PUBLICS

2024.10.173 Programme d'aide à la voirie locale – projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier

Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Laferrière

Et résolu

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier approuve les dépenses d'un montant de dix-huit mille soixante-sept dollars et cinquante (18 067,50\$) relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

HYGIÈNE DU MILIEU

2024.10.174 Nordikeau - mandat

Il est proposé par le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur

Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Laferrière

Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la directrice générale et greffière-trésorière à mandater Nordikeau pour la chloration et l'entretien du bassin situé au rang de la Rivière-Bayonne Sud, pour le mois d'octobre 2024.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

LOISIRS ET CULTURE

2024.10.175 Fête des neiges 2025 – feux d'artifice Orion

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Burelle

Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier

Et résolu

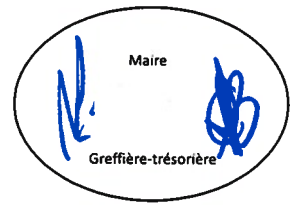
QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier mandate Feux d'artifice Orion pour des feux d'artifice lors de l'événement de la fête des neiges qui aura lieu le samedi 8 février 2025.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2024.10.176 Halte routière – demande de soutien financier

ATTENDU QUE le ministre des Ressources naturelles et des forêts loue à la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier la halte routière située sur le lot 3 449 233 dans la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier;

**Procès-verbal de la Municipalité
de Sainte-Geneviève-de-Berthier**



ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a pour projet d'aménager la halte routière en changeant et en ajoutant des tables de pique-nique;

ATTENDU QUE le conseil souhaite demander une aide financière au ministère des Ressources naturelles et des forêts.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur

Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau

Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier demande une aide financière au ministère des Ressources naturelles et des forêts pour l'achat de tables de pique-nique.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur quitte la séance à 21h01. Le quorum est maintenu.

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

2024.10.177 Clôture et levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laferrière

Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau

Et résolu

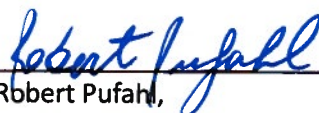
De clore et de lever cette séance à 21h30.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.


Robert Pufahl,
Maire


Carol-Anne Benjamin,
Directrice générale adjointe et
chargée de projet

« Je, Robert Pufahl, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*. »


Robert Pufahl,
Maire

**Procès-verbal de la Municipalité
de Sainte-Geneviève-de-Berthier**



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue à la salle du conseil municipal,
le 17 octobre 2024 à 18h30, à laquelle étaient présents et formant quorum :**

Sont présents :

Monsieur Robert Pufahl, maire
Monsieur Alain Laferrière, conseiller du district numéro 1
Monsieur René Darveau, conseiller du district numéro 2
Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3
Monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4, maire suppléant
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 5

Est absent :

Monsieur Guy Cloutier, conseiller du district numéro 6

Assiste à la séance : Madame Hélène Plourde, directrice générale et greffière-trésorière qui agit à titre de secrétaire d'assemblée. Est également présente Madame Carol-Anne Benjamin, directrice générale adjointe et chargée de projet.

**Conformément à l'article 152 du *Code municipal du Québec* (RLRQ. C. C-27.1),
l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous
les membres du conseil dans les délais prescrits.**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2024
ORDRE DU JOUR PROPOSÉ**

1. Ouverture de la séance

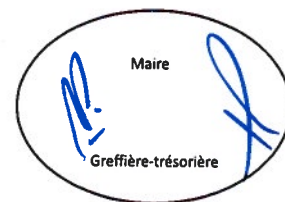
2. Administration générale

- 2.1 Matricule 2802-99-2045 – remboursement
- 2.2 Amendement des résolutions 2024.05.080 et 2024.09.153 – rang de l'Anse – mandat pour le matériel
- 2.3 Amendement de la résolution 2024.05.081 – rang de l'Anse – mandat pour les travaux d'excavation
- 2.4 Avis de motion – règlement numéro 704-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 324
- 2.5 Dépôt et présentation du projet du règlement numéro 704-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 324
- 2.6 Avis de motion – règlement numéro 705-2024 modifiant le règlement administratif numéro 321
- 2.7 Dépôt et présentation du projet du règlement numéro 705-2024 modifiant le règlement administratif numéro 321
- 2.8 Amendement de la résolution 2024.10.175 – fête des neiges 2025 – feux d'artifice Orion
- 2.9 Stratégie québécoise d'économie d'eau potable – Nordikeau – mandat
- 2.10 Nordikeau – mandat
- 2.11 GBI – mandat – rang de la Rivière-Bayonne Nord
- 2.12 Appels d'offres – travaux concernant les glissements de terrain au rang de la Rivière-Bayonne Nord – autorisation à la directrice générale et greffière-trésorière

3. Période de questions

4. Clôture et levée de la séance

- 4.1 Clôture et levée de la séance
2014



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Robert Pufahl, constate le quorum à 18h49 et déclare la séance ouverte.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2024.10.178 Matricule 2802-99-2045 – remboursement

Il est proposé par le conseiller Monsieur Léo Soulières

Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau

Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier rembourse la facture payée par le matricule 2802-99-2045 à EBI Environnement inc. portant le numéro 564484, d'une somme de sept cent trente-neuf dollars (739,00\$) plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit payée à même la subvention de la sécurité publique du Québec.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2024.10.179 Amendement des résolutions 2024.05.080 et 2024.09.153 – rang de l'anse – mandat pour le matériel

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Burelle

Appuyé par le conseiller Monsieur Léo Soulières

Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier amende les résolutions 2024.05.080 et 2024.09.153 à l'effet de modifier le montant à payer à Wolseley Canada inc. pour une somme de cinquante-sept mille neuf cent quinze dollars et soixante-treize (57 915,73\$) plus les taxes applicables au lieu qu'une somme de cinquante-deux mille neuf cent neuf dollars et douze (52 909,12\$) plus les taxes applicables tel que prévu dans la résolution 2024.05.080.

QUE cette dépense soit payée à même le fonds des carrières et sablières.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2024.10.180 Amendement de la résolution 2024.05.081 – rang de l'Anse – mandat pour les travaux d'excavation

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Burelle

Appuyé par le conseiller Monsieur Léo Soulières

Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier amende la résolution 2024.05.081 à l'effet de modifier le montant à payer à Transport Casco inc. pour une somme de trente-sept mille deux cent soixante-dix dollars et quatre-vingt-dix-sept (37 270,97\$) plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit payée à même le fonds des carrières et sablières.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Avis de motion – règlement numéro 704-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 324

Le conseiller, Monsieur Gaétan Bayeur, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une séance subséquente, le règlement numéro 704-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 324. Le règlement a pour effet d'ajouter des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain, de mettre à jour le cadre normatif en fonction des orientations gouvernementales relatives aux zones potentiellement exposées aux mouvements de terrain et de modifier les normes concernant les piscines en fonction de la réglementation provinciale sur la sécurité des piscines résidentielles.

Dépôt et présentation du projet du règlement numéro 704-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 324

Le conseiller, Monsieur Gaétan Bayeur, dépose le projet de règlement numéro 704-2024 intitulé : « règlement numéro 704-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 324 » de manière à ajouter des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain, de mettre à jour le cadre normatif en fonction des orientations gouvernementales relatives aux zones potentiellement exposées aux mouvements de terrain et de modifier les normes concernant les piscines en fonction de la réglementation provinciale sur la sécurité des piscines résidentielles.

Avis de motion – règlement numéro 705-2024 modifiant le règlement administratif numéro 321

Le conseiller, Monsieur Gaétan Bayeur, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une séance subséquente, le règlement numéro 705-2024 modifiant le règlement administratif numéro 321. Le règlement a pour effet d'ajouter, à l'article 2.4 intitulé « Terminologie » les définitions en lien avec les modifications concernant les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles.

Dépôt et présentation du projet du règlement numéro 705-2024 modifiant le règlement administratif numéro 321

Le conseiller, Monsieur Gaétan Bayeur, dépose le projet de règlement numéro 705-2024 intitulé : « règlement numéro 705-2024 modifiant le règlement administratif numéro 321 » de manière à ajouter à l'article 2.4 intitulé « Terminologie » les définitions en lien avec les modifications concernant les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles.

2024.10.181 Amendement de la résolution 2024.10.175 – fête des neiges 2025 – feux d'artifice Orion

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Léo Soulières
Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau
Et résolu**

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier amende la résolution 2024.10.175 à l'effet d'ajouter « **QUE** la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte la soumission de feux d'artifice Orion au montant de huit mille six cent quatre-vingt-dix-sept dollars et cinquante-quatre (8 697,54\$), plus les taxes applicables. »

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.



2024.10.182 Stratégie québécoise d'économie d'eau potable – Nordikeau – mandat

Il est proposé par le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur
Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Laferrière
Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte la soumission de Nordikeau, daté du 4 octobre 2024 et portant le numéro OPT-24-1570 au montant forfaitaire de mille huit cents dollars (1 800,00\$) plus les taxes applicables, pour l'accompagnement de la réalisation du bilan de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) 2023.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2024.10.183 Nordikeau – mandat

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Burelle
Appuyé par le conseiller Monsieur Léo Soulières
Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la directrice générale et greffière-trésorière a renouvelé le mandat mensuellement avec Nordikeau pour l'opération du réservoir d'eau potable, le tout tel que déposé.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2024.10.184 GBI – mandat – rang de la Rivière-Bayonne Nord

Il est proposé par le conseiller Monsieur Léo Soulières
Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau
Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte l'offre de services de GBI, daté du 1^{er} octobre 2024 concernant l'assistance technique pour des travaux au rang de la Rivière-Bayonne Nord, pour un montant budgétaire de vingt mille dollars (20 000,00\$) plus les taxes et dépenses applicables, le tout tel que déposé.

QUE cette dépense soit payée à même la subvention de la sécurité publique du Québec.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2024.10.185 Appels d'offres – travaux concernant les glissements de terrain au rang de la Rivière-Bayonne Nord – autorisation à la directrice générale et greffière-trésorière

Il est proposé par le conseiller Monsieur Léo Soulières
Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau
Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à des appels d'offres concernant les glissements de terrain au rang de la Rivière-Bayonne Nord.

QUE les frais relatifs aux appels d'offres soient payables à même la subvention de la sécurité publique du Québec.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**Procès-verbal de la Municipalité
de Sainte-Geneviève-de-Berthier**



PÉRIODE DE QUESTIONS

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

2024.10.186 Clôture et levée de la séance

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laferrière
Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau
Et résolu**

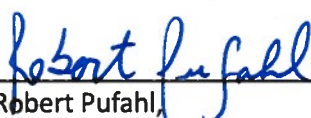
De clore et de lever cette séance à 18h57.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.


Robert Pufahl,
Maire


Hélène Plourde,
Directrice générale et
greffière-trésorière

« Je, Robert Pufahl, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*. »


Robert Pufahl,
Maire

